

Construction combustible de hauteur moyenne

Solution de rechange conformément au Code national du bâtiment—Canada 2015

Liste de contrôle et trousse de demande



Le présent document et toutes les pièces jointes sont fournis pour aider les personnes qui demandent certains permis et approbations qu'exigent divers arrêtés de The City of Saint John ainsi que des lois et règlements. En cas de divergence entre le présent document et ses pièces jointes et l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable, c'est l'arrêté municipal, la loi ou le règlement applicable qui l'emporte.

Mise à jour : 12-30-2020



PROCÉDURE

Construction combustible – immeuble de hauteur moyenne, Solution de rechange

onestop@saintjohn.ca

Rencontre recommandée préalable à la demande à l'étape de la conception •Si vous envisagez de construire une bâtiment combustible de hauteur moyenne, il est recommandé que vous profitiez du service gratuit de **rencontre préalable à la demande à l'étape de la conception** offert par la municipalité. Les auteurs de demande preuvent se prévaloir de cette rencontre à l'étape de la conception pour obtenir de la rétroaction de représentants de la région desservie afin de permettre la prise de décisions et la réalisation de votre projet.

Rencontre obligatoire préalable à la demande

• Dans le cadre de l'approbation d'une solution de rechange visant un projet de construction combustible de hauteur moyenne, une rencontre préalable à la demande entre le personnel municipal et les membres-clés de l'équipe du projet est obligatoire. La description du projet, un plan de situation provisoire et des dessins sont remis au personnel avant la rencontre. Le plus de détails que fournit l'auteur de la demande, le plus l'examen par le personnel est exhaustif. Le processus d'approbation d'une solution de rechange visant les constructions de hauteur moyenne, y compris les exigences applicables à l'étape de la présentation de la demande et à l'étape de la construction, seront discutées à la rencontre. Une autre rencontre pourrait être requise après que seront faites les observations initiales.

Documents de demande

•Il faut remplir une demande de permis de construction ordinaire et remplir les demandes et obtenir les autorisations nécessaires des services d'urbanisme et de l'infrastructure. Le formulaire de demande de solution de rechange visant les constructions de hauteur moyenne et toutes les pièces qui l'accompagnent doivent accompagner la demande de permis de construction. Il n'y a aucun droit additionnel à payer pour demander une solution de rechange.

Délivrance du permis

 Félicitations! Les travaux pourront commencer après la tenue de la rencontre préalable à la construction.

Rencontre obligatoire préalable à la construction

•La rencontre préalable à la construction est obligatoire pour que toutes les parties sachent que le projet va de l'avant et qu'il puisse être répondu aux questions, s'il en est. L'équipe du projet, les entrepreneurs visés, le coordinateur de la sécurité-incendie, le personnel du bureau de l'inspecteur municipal et de l'inspecteur des incendies et toute autre personne jugée nécessaire assistent à la rencontre. Les questions de la sécurité sur le chantier, du calendrier des inspections d'étape, de la présentation des rapports d'étape et du calendrier des inspections municipales seront clarifiées. Des personnes-ressources seront désignées et des protocoles de communication établis. Le calendrier des rencontres régulières obligatoires entre l'équipe de projet et le personnel municipal y sera convenu.

Rencontres régulières obligatoires

 Les rencontres auront lieu ainsi que convenu à la rencontre préalable à la construction afin d'assurer une bonne communication et de régler les problèmes qui pourraient surgir.

Inspections par The City of Saint John

 Les inspections par le personnel municipal auront lieu ainsi qu'il a été convenu à la rencontre préalable à la construction.

Rapports d'étape obligatoires

 L'auteur de la demande présentera les rapports des inspections d'étape à la municipalité conformément au calendrier approuvé énoncé dans la solution de rechange approuvée. Les rapports du coordinateur de la sécurité-incendie confirmant le respect du plan de sécurité-incendie sur le chantier seront présentés à la municipalité mensuellement.

Délivrance du permis d'occuper

•Félicitations! Votre bâtiment est achevé et peut maintenant être occupé. Un permis d'occuper conditionnel peut être délivré, sous réserve de l'*Arrêté de construction de Saint John*.

Demande de permis de construction et d'aménagement

Liste de contrôle des éléments d'une demande complète pour :

 Construction combustible de hauteur moyenne (conformément au Code national du bâtiment – Canada 2015)

<u>PATRIMOINE</u>: Si le bâtiment se situe dans une aire de conservation du patrimoine, veuillez communiquer avec l'agent du patrimoine afin d'obtenir les exigences, une analyse et son approbation avant de demander un permis de construction. Tous les aspects des travaux et modifications effectués à l'extérieur du bâtiment doivent être approuvés par l'agent du patrimoine ou le Conseil d'aménagement du patrimoine, ou les deux.

<u>SECTEURS INONDABLES</u>: Si le bâtiment est situé dans un secteur inondable, la construction d'un nouveau bâtiment peut nécessiter une analyse et l'achat de capacité compensatoire de réception des eaux en crue. Veuillez communiquer avec nous pour faire approuver un aménagement dans un secteur inondable avant de présenter une demande de permis de construction.

L'auteur de la demande doit présenter tous les éléments suivants qui s'appliquent :

le formulaire de demande rempli et signé
le droit de permis et le dépôt remboursable
une analyse complète relative au code du bâtiment
des dessins portant un cachet - structure
des dessins portant un cachet - électricité
des dessins portant un cachet - plomberie
des dessins portant un cachet - ventilation mécanique





Services Communautaires et de la Croissance

Téléphone : (506) 658-2911 www.saintjohn.ca

Envoyer les documents par courriel au onestop@saintjohn.ca

	des dessins portant un cachet - projet de réseau pluvial
	un rapport géotechnique – sols artificiels
	des plans d'étage
	des plans de fondation
	des plans en coupe transversale
	les élévations (les quatre côtés)
	un plan de situation (y compris l'aménagement paysager)
	un projet de réseau pluvial ou une lettre d'attestation portant le cachet
	d'un ingénieur professionnel, lorsque cela est réalisable
	un système de hotte fabriquée (s'il y a lieu)
	des renseignements sur les enseignes (s'il y a lieu)
	D'autres renseignements peuvent aussi être exigés afin de compléter la
	demande. Il est donc fortement recommandé à l'auteur de la demande
	de consulter le personnel municipal avant de présenter sa demande.
	Vous <u>devez</u> obtenir une approbation du prévôt des incendies ou du
	Service de prévention des incendies de Saint John – si vous avez des
	questions, veuillez communiquer directement avec eux au (506)658-2962
	ou à <u>fireprevention@saintjohn.ca</u> .
Perm	is supplémentaires pouvant être requis :
Cilli	
	permis d'eau et d'égouts – vise la modification des réseaux municipaux
	d'eau ou d'égouts et le raccordement à ceux-ci
	permis d'excavation – vise les modifications suivantes dans l'emprise de la rue :
	o couper la bordure en vue d'aménager, de déplacer ou d'élargir
	une voie d'accès
	o aménager ou installer un ponceau
	o effectuer un raccordement à la conduite principale du réseau
	municipal d'eau ou d'égouts







Formule de demande générale

SServices Communautaires et de la Croissance
199 VILLE DE SAINT JOHN

onestop@saintjohn.ca Téléphone: 658-2911 Télécopieur: 632-6199

LIEU	ADRESSE MUNICIPALE :			NID :		
		N DU PATRIMOINE : O / N SECTEUR DE	DENSIFICATION: O/N SECT	EUR INONDAI	L BLE:O/N PLAN	N DE NIVELLEMENT APPROUVÉ : O / N
À L'USAGE DU PERSONNEL	NO DE DEMANDE :		DATE DE RÉCEPTION :			
À ĽU PER			REÇUE PAR :			
EUR	AUTEUR DE LA DEMAN	NDE	COURRIEL		TÉLÉPHO	NE
L'AUT)E	ADRESSE POSTALE				CODE PO	STAL
MENTS SUR L' LA DEMANDE	ENTREPRENEUR		COURRIEL		TÉLÉPHO	NE
RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE	ADRESSE POSTALE				CODE PO	STAL
SEIGNEI	PROPRIÉTAIRE		COURRIEL		TÉLÉPHO	NE
REN	ADRESSE POSTALE				CODE PO	STAL
	USAGE ACTUEL		USAGE PROPOSÉ			
	BÂTIMENT		URBANISME	INFRAST	RUCTURE	PATRIMOINE
COCHEZ LES CASES APPLICABLES	RÉNOVATIONS INTÉRIEURES RÉNOVATION EXTÉRIEURES ANNEXE TERRASSE CHANGEMENT D'US/	=	DÉROGATION LETTRE DU SERVICE D'URBANISME AUTRE DEMANDE AU CONSEIL LOTISSEMENT DEMANDE AU COMITÉ CON D'URBANISME	PONCEAU F DRAINAC EAU ET ÉC AUTRE	GOUTS	☐ AMÉNAGEMENT ☐ ENSEIGNE ☐ AMÉNAGEMENT INTERCALAIRE ☐ DÉMOLITION ☐ AUTRE
DESCRIPTION DES TRAVAUX						
Je consens à ce que The City of Saint John m'envoie à l'occasion des messages électroniques commerciaux au sujet de ses initiatives et mesures incitatives.						et mesures incitatives.
Déclaration générale sur la collecte de données Les présents renseignements sont recueillis en vue de la prestation, par The City of Saint John, d'un programme ou d'un service existant. Seuls les renseignements nécessaires à la prestation du programme ou du service sont recueillis. Sauf si la loi le prescrit, The City of Saint John ne partagera pas vos renseignements personnels avec un tiers sauf avec votre consentement exprès. La Loi sur les municipalités et la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée confèrent			ohn, d'un nme ou du plans et devis de ignements imposées par la r	ou approbat scriptifs ainsi	ions demandés. ,	ocuments nécessaires pour obtenir Je conviens de me conformer aux rêtés municipaux et aux conditions
l'autorisation des questions, renseignemen Édifice de l' 15, Market S	légale pour recueillir ces renseign veuillez communiquer avec l'agen ts personnels : l'hôtel de ville Square,	mements. Pour obtenir plus de renseignements, ou si ent de gestion de l'accès à l'information et de la prote	vous avez Nom de l'aute			
Saint John (NB.) E2L 1E8	Saint John (NB.) E2L 1E8				

(506)658-2862

The City of Saint John

Je soussigné présente la ou les demandes de permis ou d'approbation indiquées ci-dessus à l'égard des travaux décrits sur les plans, demandes et formules ci-

commonclerk@saintjohn.ca



Demande de solution de rechange Construction combustible de hauteur moyenne

onestop@saintjohn.ca

Téléphone : (506)658-2911 Télécopieur : (506)632-6199

Conformément au Code national du bâtiment – Canada 2015

ADRESSE MUNICIPALE		NID		N° de demande	
COORDONNÉES DE	L'ÉQUIPE				
PROPRIÉTAIRE	COURRIEL		N ^{O(S}	^{S)} DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE POSTALE					
CONCEPTEUR	COURRIEL		No(e	⁹⁾ DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE POSTALE					
INGÉNIEUR	COURRIEL		N _{O(8}	⁵⁾ DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE POSTALE					
ENTREPRENEUR	COURRIEL		Note	⁹⁾ DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE POSTALE					
AUTRE	COURRIEL		Note	⁹⁾ DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE POSTALE					
LISTE DE CONTRÔL	E POUR LA PRÉSENTATION	N DES DEMA	NDES (renseigne	ements explicatifs au v	erso)
conformité au		mentation établis quipe	sant l'expertise	Calendrier des inspection professionnelles d'étape des rapports d'étape	
DESCRIPTION DÉTA	AILLÉE ADDITIONNELLE				



Téléphone: (506)658-2911 Télécopieur: (506)632-6199

Demande de solution de rechange Construction combustible de hauteur moyenne

Conformément au Code national du bâtiment – Canada 2015

Mise à iour : 15 mars 2017

onestop@saintjohn.ca

DÉCLARATION ET AUTORISATION					
chantier.	projet et le personnel municipal fixées à l'avance.				
NOM DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE	DATE				
SIGNATURE DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE					

The City of Saint John reconnaît que le *Code national du bâtiment – Canada 2015* permet la construction de bâtiments combustibles de hauteur moyenne comportant jusqu'à six étages. La présente formule de demande de solution de rechange simplifiée est prévue puisque le *Code national du bâtiment – Canada 2015*, publié par le Conseil national de recherches du Canada et élaboré par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, a permis l'aménagement de constructions combustibles de hauteur moyenne, sous réserve de conditions et exigences précises.

Information générale sur le projet

- > Toutes les demandes d'approbation de projet présentées par l'entremise de la présente formule doivent réunir tous les éléments prescrits par le Code national du bâtiment Canada 2015.
- > Si la construction est réalisée conformément à la solution de rechange visée dans la présente demande, aucune autre solution de rechange à une exigence du Code national du bâtiment Canada 2015 ne sera examinée.
- Un permis d'occuper sera délivré une fois le projet complètement achevé; <u>aucun permis d'occuper visant une partie d'un bâtiment ne sera délivré</u>.

Documents devant accompagner la demande

- La grille d'analyse de conformité au Code ci-jointe doit être remplie et présentée avec la demande.
- Le <u>plan de sécurité-incendie sur le chantier</u> approuvé doit être présenté au bureau du chef du Service de prévention des incendies et approuvé par celui-ci avant que ne soit présentée la demande de permis de construction. Le plan doit comporter ce qui suit :
 - ☐ le nom du coordinateur de la sécurité-incendie pour le projet
 - conformément au document intitulé Sécurité-incendie sur les chantiers de construction de bâtiments en bois de cinq ou six étages en Ontario : Lignes directrices sur les pratiques exemplaires, les parties suivantes :
 - Planification de la sécurité-incendie
 - Signalement des situations d'urgence et évacuation du bâtiment
 - Sécurité du site
 - Processus de construction
 - Protocole sur le travail à chaud
 - Contrôle des autres sources d'inflammation
 - Stockage des matières combustibles et des matières hautement inflammables
 - Entretien et gestion des déchets



Demande de solution de rechange Construction combustible de hauteur moyenne

onestop@saintjohn.ca

Téléphone : (506)658-2911 Télécopieur : (506)632-6199 Conformément au Code national du bâtiment – Canada 2015

- Protection et lutte contre les incendies
- Protection des propriétés voisines
- > Des <u>documents</u> établissant une expertise suffisante dans la conception et la construction de bâtiments à charpente en bois de hauteur moyenne, y compris ce qui suit :
 - Les curriculum vitæ des professionnels-clés de la conception et des constructeurs/entrepreneurs-clés
 - Fournir la preuve que le ou les professionnels ou experts-conseils au dossier ont une expérience suffisante dans la construction de bâtiments à charpente en bois de hauteur moyenne
 - Indiquer à quelle étape ces membres de l'équipe participeront au projet
 - Dortfolio exemples de projets similaires et manière dont votre équipe ou des membres particuliers de celle-ci y ont participé
- Calendrier des inspections professionnelles d'étape et présentation des rapports d'étape
 - La municipalité s'attend à ce que les professionnels qui participent au projet effectuent des inspections régulières à des intervalles fixés et qu'ils lui remettent des rapports d'étape énonçant leurs conclusions qui découlent de ces inspections. Au cours de la rencontre préalable à la construction, la municipalité et l'auteur de la demande détermineront conjointement les moments où l'équipe d'inspection municipale effectuera des inspections.



Demande de solution de rechange <u>Construction combustible de hauteur</u> <u>moyenne</u>

onestop@saintjohn.ca

Téléphone : (506)658-2911 Télécopieur : (506)632-6199

Conformément au Code national du bâtiment - Canada 2015

ALL	GRILLE D'ANALYSE DE CONFORMITÉ AU CODE Adresse municipale : NID					
Article	Matrice de données	Référence au Code				
1.	Description du projet	Partie 3				
	Nouvelle construction					
2.	Usage principal Sous-sol 1er étage					
	2e étage 3e étage 4e étage 5e étage 6e étage					
3.	Mezzanine (Oui/Non)					
	Nombre					
	Lieu(x)					
	Superficie(s)					
4.	Aire de plancher					
	Sous-sol = 1 ^{er} étage = 2 ^e étage = 3 ^e étage = 4 ^e étage = 5 ^e étage = 6 ^e étage =					



Demande de solution de rechange Construction combustible de hauteur moyenne

onestop@saintjohn.ca

Téléphone : (506)658-2911 Télécopieur : (506)632-6199

Conformément au Code national du bâtiment - Canada 2015

Article	Matrice de données	Référence au Code
5.	Nombre d'étages	Partie 3
	Au-dessus du niveau du sol Au-dessous du niveau du sol	
6.	Nombre de sorties sur rue/sorties de secours	
7.	Hauteur du bâtiment	
8.	Classification du bâtiment	
	Combustible	
9.	Aires communicantes (Oui/Non)	
10.	Distance d'évacuation minimale	
	m	
11.	Nombre de sorties obligatoires	
12.	Degré de résistance au feu obligatoire Planchers Murs porteurs Toit	
13.	Système d'extinction automatique (obligatoire)	
14.	Colonne montante obligatoire (Oui/Non)	



Demande de solution de rechange <u>Construction combustible de hauteur</u> <u>moyenne</u>

onestop@saintjohn.ca

Téléphone : (506)658-2911 Télécopieur : (506)632-6199

Conformément au Code national du bâtiment - Canada 2015

Article	Matrice d	le d	onnées		Référence au Code
15.	Alarme-incendie obligatoire (Oui)				Partie 3
16	Dátaila aggaliar				
16	Détails, es	call			
17.	Nombre de de ce qui suit				
	m² par personne□. Conception du bâtiment/ de l'étage□				
	Sous-sol 1 ^{er} étage 2 ^e étage 3 ^e étage 4 ^e étage 5 ^e étage 6 ^e étage				
18.	Conception	n sa	ns obstacle	es (obligatoire)	
19.	Séparation	n sp	atiale		
	Façade de rayonnemer	nt	Distance limitative	Longeur/Hauteur ou hauteur/longueur	
	Nord				
	Sud Est				
	Ouest				
20.		ge d	de baies no	n protégées	
	permises	•		. 0	
	Orientation Pourcentage Pourcentage réel permis			Pourcentage réel	
	Nord				
	Sud				
	Est				
	Ouest				



Annexe C: Frais

Les droits de demande mentionnés dans le présent arrêté sont les suivants :

Permis de construction : 120 + 8,90 /1 000 de valeur estimative + 2 par page présentée mesurant plus de 279 mm sur 420 mm.

Frais d'administration supplémentaires	
Deux premières inspections supplémentaires – catégorie 1	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 2	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Trois premières inspections supplémentaires – catégorie 3	GRATUIT
Toute autre inspection supplémentaire – catégorie 3	200 \$
Examen supplémentaire – catégorie 1	75 \$
Examen supplémentaire – catégorie 2	100 \$
Examen supplémentaire – catégorie 3	100 \$ I'heure ou partie d'une heure, par visite
Modification du droit de demande	8,90 \$/1 000 \$ de la différence par rapport à la valeur estimative

Permis de démolition	Garage ou bâtiment accessoire lié à un logement à densité faible ou moyenne	230 \$
	Tout autre permis de démolition	340 \$
Réimplantations	Toutes	Frais de démolition + 8,90 \$/1 000 \$ de la valeur estimative



Annexe D : Valeurs estimatives attribuées – logements à densité faible ou moyenne

Nouvelle construction		110 \$ par pi ²
Sous-sol et étages supplémentaires aménagés		55 \$ par pi ²
Rajouts	Avec fondation	110 \$ par pi ²
	Vide sanitaire	Moins 20 %
	Construction à poteaux et poutres	Moins 30 %
Rénovations		22 \$ par pi ²
Terrasses		15 \$ par pi ²
Garage (attenant ou isolé)		40 \$ par pi ²
Bardage	Vinyle	6,50 \$ par pi ²
	Aluminium ou acier	7 \$ par pi ²
	Bardeaux et bardage à clins	5 \$ par pi ²
Malgré ce qui précède, lorsque seule la valeur estimative des matériaux est disponible		Le double de la valeur estimative des matériaux



Annexe E : Dépôts remboursables

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de construction.

Tous les permis	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 0 \$
Permis de catégorie 1	Si la valeur estimative est de 2 000 \$ ou plus : 200 \$
Permis de catégorie 2	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$, 1 % de la valeur estimative avec un minimum de 300 \$ et un maximum de 2 000 \$
Permis de catégorie 3	Si la valeur estimative est supérieure ou égale à 2 000 \$,1 % de la valeur estimative, avec un minimum de 500 \$ et un maximum de 5 000 \$

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour la délivrance d'un permis de démolition.

Toutes les démolitions	Si la valeur estimative est inférieure à 2 000 \$: 150 \$ Si la valeur estimative est de 2 000 \$ à 10 000 \$: 500 \$ + 5 % de la valeur estimative Si la valeur estimative est supérieure à 10 000 \$: 10 % de la valeur estimative, jusqu'à concurrence de 5 000 \$
------------------------	---

Le tableau suivant indique le montant du dépôt remboursable exigé pour les réimplantations.

Toutes les réimplantations	Les dépôts qui s'appliquent aux permis de
	démolition et aux permis de construction



Annexe F: Catégories

Pour l'application de la présente annexe. MICI s'entend de ce qui suit :

Habitations multifamiliales de trois logements et plus

Bâtiments ou constructions industriels

Bâtiments ou constructions commerciaux

Bâtiments ou constructions de services publics

Tous les autres bâtiments ou constructions qui ne sont pas des logements à densité faible ou moyenne

CATÉGORIE 1

Logements à densité faible ou moyenne : fenêtres et portes

Logements à densité faible ou moyenne : terrasses

Logements à densité faible ou moyenne : bardage

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 20 000 \$

Logements à densité faible ou moyenne : bâtiments accessoires et garages

Toutes les démolitions

Installations électriques

CATÉGORIE 2

Logements à densité faible ou moyenne : nouvelles constructions

Logements à densité faible ou moyenne : nouveaux logements ou logements accessoires

Logements à densité faible ou moyenne : rajouts

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations intérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus

Logements à densité faible ou moyenne : rénovations extérieures d'une valeur de 20 000 \$ et plus

MICI: rénovations intérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$

MICI: rénovations extérieures d'une valeur inférieure à 25 000 \$

MICI: changements d'occupation, sans rénovations

Maisons mobiles

Tentes

CATÉGORIE 3

MICI: nouvelles constructions

MICI: rajouts

MICI: nouveaux logements

MICI : rénovations intérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus

MICI: rénovations extérieures d'une valeur de 25 000 \$ et plus